

PROCÈS –VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RAMMERSMATT DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Présents : Messieurs Jean-Marie BOHLI, Jean - Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL, Christophe ZUMSTEIN, Mesdames Alice BERNHARDT, Patricia PABST.

Absente non excusée : Madame Corinne DETRAIT,

Ont donné procuration : Madame Catherine CHAMBAUD à Monsieur BOHLI,
Madame Isabelle ROHRBACH à Madame Patricia PABST.

Secrétaire de séance : Madame Catherine CORDEIL

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. Approbation du PV de la séance du 27 février 2014,
2. Compte administratif 2013
3. Compte de gestion 2013,
4. Affectation des résultats 2013,
5. Taux d'imposition 2014,
6. Subventions 2014,
7. Budget 2014,
8. Divers.

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 27 février 2014.

Le procès verbal de la séance du 27 février 2014 dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé

POINT 2. : COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Marc KAELBEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Jean-Marie BOHLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation et approuve à l'unanimité des présents et des membres représentés, le compte administratif de l'exercice 2013, lequel peut se résumer ainsi en Euros :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
RÉALISATION	Recettes	791 376,55	195 356,21	986 732,76
	Dépenses	1 209 282,77	203 966,23	1 413 249,00
résultat de l'exercice		-417 906,22	-8 610,02	-426 516,24
RÉSULTAT REPORTÉ (N-1)				
Excédent		247 802,27	185 688,82	433 491,09
Déficit		0,00	0,00	0,00
résultat de clôture 2014		-170 103,95	177 078,80	6 974,85
RESTE À RÉALISÉ	Recettes	230 189,00	0,00	230 189,00
	Dépenses	105 009,00	0,00	105 009,00
résultat net (corrigé des r. à r.)		-44 923,95	177 078,80	132 154,85

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POINT 3. : COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité des présents et des membres représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 4. : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013

Conformément aux instructions comptables M 14, le Conseil Municipal, après avoir arrêté les comptes et voté le Compte Administratif,

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 :

après avoir constaté les résultats de la section de fonctionnement + 177 078.80 euros et après avoir délibéré sur l'affectation de ceux-ci, décide à l'unanimité des présents et des membres représentés:

- d'affecter un montant de 6 974.85 euros au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- d'affecter un montant de 170 103.95 euros au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé"

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 :

après avoir constaté le résultat de la section d'investissement - 170 103.95 euros et avoir délibéré sur l'affectation de ceux-ci, décide à l'unanimité des présents et des membres représentés:

- d'affecter un montant de 170 103.95 euros au compte 001 « Déficit d'investissement N- ».

POINT 5 : TAUX IMPOSITION 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2014 à chacune des quatre taxes directes locales, décide à l'unanimité des présents et des membres représentés de retenir les taux portés au cadre II.2. de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition » à savoir :

Taxes d'habitation.	6.00	%
Taxe foncière (bâti)	8.00	%
Taxe foncière (non bâti)	90.00	%

POINT 6. : SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au compte 6574 du Budget primitif de 2014 :

AMICALE CLIQUE SAPEURS LEIMBACH	100.00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	400.00
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	60.00
BANQUE ALIMENTAIRE	50.00
CHORALE SAINTE CECILE	200.00
CLUB VOSGIEN DE THANN	50.00
COMITÉ DE JUMELAGE ST ALBAIN / RAMMERSMATT	400.00
DELTA REVIE	50.00
ECOLE CHIEN AVEUGLE	80.00
FONDATION DU PATRIMOINE	50.00
LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00
SOCIETE AMIS BIBLIOTHEQUE HR	40.00
AMIS DE LA NATURE	200.00
DIVERS	100.00
	1 830.00

POINT 7 : BUDGET 2014

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de Budget primitif pour 2014

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de **226 206.85** euros.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de **836 039.00** euros, avec des restes à réaliser de dépenses de **105 009.00** euros et de recettes de **230 189.00** euros

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et des membres représentés le Budget Primitif de 2014 ainsi présenté.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès – verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de RAMMERSMATT de la séance du 17 mars 2014

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 27 février 2014,
2. Compte administratif 2013
3. Compte de gestion 2013,
4. Affectation des résultats 2013,
5. Taux d'imposition 2013,
6. Subventions 2013,
7. Budget 2013,
8. Divers.

	Qualité	Signature	Procuration
Monsieur Jean-Marie BOHLI	Maire		
Madame Patricia PABST	3ème Adjoint		
Monsieur Christophe ZUMSTEIN	Conseiller		
Monsieur Jean-Jacques GUTH	2ème Adjoint		
Madame Alice BERNHARDT	Conseillère		
Madame Corinne DETRAIT	Conseillère		
Madame Isabelle ROHRBACH	Conseillère		
Monsieur Jean-Marc KAELEBEL	1er Adjoint		
Madame Catherine CHAMBAUD	Conseillère		